



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 février 2024

DATE DE CONVOCATION

16 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-deux février** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de M. Martial MATHIRON](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, M. Michel CLÉMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH ([pouvoir de Mme Monique PINGET](#)), M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Bernard NAVILLON, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents, excusés : Mme Zineb HEMAIRIA, M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([suppléée par M. Michel CLÉMENT](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à Monsieur Vincent CROUZIER](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU](#)), M. Martial PARIZOT ([supplé par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Monique PINGET ([pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

22/02/2024/09

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 33

Objet : Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'AISEREY : Approbation

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L.153-54 et suivants, L.300-6 et R.153-13 et suivants,

Vu, le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants, et R 123-1 et suivants,

Vu, la délibération n°15/09/2022/09 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 15 septembre 2022, prescrivant le lancement d'une procédure de déclaration de projet relatif à l'extension de la Zone d'Activités Économiques « La Corvée aux Moines » à Aiserey, portée par ladite communauté, emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiserey,

Vu, l'arrêté préfectoral n°1530 en date du 27 octobre 2023 portant ouverture de l'enquête publique relative à l'intérêt général du projet d'extension de la Zone d'Activités Économiques « La Corvée aux

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Moines » à Aiserey et à la mise en compatibilité correspondante du Plan Local d'Urbanisme de cette commune,

Vu, le procès-verbal du 25 novembre 2023 de la réunion d'examen conjoint préalable des Personnes Publiques Associées (PPA) concernant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiserey nécessitée par le projet d'extension de la Zone d'Activités Économiques « La Corvée aux Moines », située sur cette commune,

Vu, le rapport du Commissaire enquêteur en date du 04 janvier 2024,

Il est rappelé que par délibération précitée, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a prescrit le lancement d'une procédure de déclaration de projet visant à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiserey, afin de permettre l'extension de la Zone d'Activités Économiques existante "la Corvée aux Moines" sur une parcelle cadastrée ZM n°313 dont la contenance est 19 689 m².

Par arrêté en date du 27 octobre 2023, Monsieur le préfet de la Côte d'Or a autorisé l'ouverture d'une enquête publique.

Monsieur Michel GENEVES a ainsi été désigné en qualité de Commissaire enquêteur en vue de procéder à cette enquête, qui s'est déroulée du lundi 20 novembre 2023 au mercredi 20 décembre 2023, au siège de la CCPD et à la Mairie de la commune d'Aiserey.

Dans son rapport, ce dernier a relevé une seule observation écrite : Monsieur le Président du SINOTIV'EAU a en effet demandé à la Collectivité porteuse du projet d'extension de ne pas accepter de projets susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau.

Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Cet avis est assorti de la recommandation suivante : « bien prendre en compte les remarques pertinentes du président du SINOTIV'EAU en prenant soin d'accepter sur cette extension de la zone "Corvée aux Moines" si possible des entreprises peu consommatrices de ressource en eau ».

Considérant que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaite développer une Zone d'Activités Économiques vertueuse et exemplaire en termes de développement durable et de respect de l'environnement, une vigilance particulière sera accordée à l'évaluation de l'impact sur la ressource en eau des activités économiques susceptibles de s'implanter sur la Zone d'Activité concernée.

Considérant le Procès-verbal (joint en annexe) de la réunion d'examen conjoint d'examen des Personnes Publiques Associées, en date du 25 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** la déclaration de projet n°1 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiserey,
- **ACTe** le principe suivant, selon lequel une vigilance particulière sera accordée à l'évaluation de l'impact sur la ressource en eau des activités économiques susceptibles de s'implanter sur la Zone d'Activité concernée,
- **DIT** que conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et en mairie de la Commune d'Aiserey et d'une mention dans un journal diffusé dans le département de la Côte-d'Or,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 février 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr